



MOTO-CROSS Règlement Particulier 2022 **CHAMPIONNAT DES HAUTS DE FRANCE 85cc**

ARTICLE 29 : **SONT ADMIS :**

- Chpt 85cc les licenciés Nationaux Compétition Jeunes NJ3 ayant 11 ans révolu à la date de l'épreuve, le CASM est obligatoire.
- 85cc Minimes à partir de 11 ans révolus à 12 ans maximum à la date de la première épreuve
- 85cc Cadets à partir de 13 ans révolu à 15 ans maximum à la date de la première épreuve ; La **limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur**,
- Les pilotes hors Ligue en complément de plateau.

NE SONT PAS ADMIS : Les autres licenciés (**licences à la journée**)

ARTICLE 30 : ENGAGEMENT :

- ✓ **ENGAGEMENT A L'ANNEE : 37€ +4€ de location transpondeur à faire sur le site engage sport**
- ✓ **ENGAGEMENT A L'EPREUVE : 47€ +4€ de location transpondeur à faire sur le site engage sport**

ARTICLE 31 : MANCHES : 2 manches de 15' + 1T

ARTICLE 32 : PRIX : Coupes et/ou lots jusqu'au 5^{ème} **du classement scratch sans distinction, Minimes, Cadet.**

ARTICLE 33 :

L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Nationaux 85cc d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

ARTICLE 34 : **Les 3 premiers Minimes et Cadets seront récompensés en fin d'année.**

ARTICLE 35 :

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de ligue si concurrence de date avec un championnat de France ou d'Europe motocross solo quel que soit la catégorie,

Conditions :

1. Avoir été classé à l'épreuve du championnat de France ou d'Europe,
2. Si le pilote a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux.
3. Participer aux épreuves d'un championnat de la ligue
4. Participation au minimum à 75 % des épreuves (arrondi au chiffre supérieur)

ARTICLE 36 : En cours de saison, les **10 premiers** du classement provisoire sont autorisés à participer au Championnat 125cc 2Temps s'il n'y a pas de Championnat 85cc le même jour et **s'ils ont 13 ans révolus.**
(Licence NJ3C)